

### Domaine de validité

Le contrat est valablement conclu à la réception de notre confirmation écrite de commande. Les présentes conditions générales de vente et de livraison s'appliquent dans tous les cas. Toutes autres dispositions du client ne sont valables que si nous les avons expressément acceptées par écrit.

### Contenu de la livraison et étendue des prestations

Nos livraisons et nos prestations sont énumérées dans la confirmation de commande, y compris ses éventuelles annexes. Toutes modifications divergentes ne sont valables que moyennant notre confirmation écrite. La quantité des articles spécialement produits sur demande de nos clients peut varier de +/- 10 % de la commande.

### Prix

Nos prix s'entendent nets, sans taxe sur la valeur ajoutée, sans emballage ni frais d'expédition. Ceux-ci seront facturés par nous au prix coûtant. Nous nous réservons le droit de procéder à des adaptations de prix si les taux salariaux ou les prix des matériaux devaient augmenter entre le moment de l'offre et celui de l'exécution du contrat. La valeur de facturation minimale est CHF 250.00.

### Conditions de paiement

Les paiements doivent être effectués nets à notre domicile, c'est-à-dire sans déduction d'escompte, de frais ni d'autres montants. Le délai de paiement est de 30 jours net à compter de la date de la facture. Si le client ne respecte pas le délai de paiement, il est débiteur, sans qu'un rappel de notre part soit nécessaire, d'un intérêt de retard de 4 % supérieur au taux d'escompte du moment de la Banque Nationale Suisse. Nous ne livrons que contre remboursement ou paiement préalable aux clients qui nous sont inconnus ou qui n'ont pas respecté leurs obligations de paiement dans le passé.

### Délai de livraison

Les délais de livraison ou de prestation de services ne nous engagent que si nous les avons expressément confirmés par écrit. Le délai de livraison commence à courir à partir de l'envoi de la confirmation de commande, mais pas à compter de la fourniture d'une éventuelle documentation ou acquisition par le client. Le délai de livraison est réputé respecté lorsque l'objet de la livraison quitte l'usine avant son expiration ou lorsque l'avis de disponibilité à la livraison a été expédié au client.

Le délai de livraison est prolongé de manière appropriée lorsque

- les indications qui nous sont nécessaires pour l'exécution du contrat ne nous ont pas été fournies à temps, ou lorsque le client les modifie après coup et provoque de ce fait un retard de la livraison ou de la fourniture de nos prestations;
- lorsque des obstacles surviennent que nous ne pouvons éviter, malgré tout le soin exercé, que ces obstacles surviennent chez nous, chez le client ou chez un tiers. De tels obstacles consistent par exemple par de graves perturbations de l'exploitation ou pannes de machines, accidents, livraison retardée ou fautive des matières premières nécessaires, événements de guerre ou catastrophes naturelles.

En cas de livraison en retard, le client peut faire valoir des prétentions à une indemnité de retard dans la mesure où il peut prouver que le retard nous incombe et qu'il a subi un dommage de ce fait. Toute prétention à une indemnité de retard est caduque si nous proposons une livraison de substitution. L'indemnité de retard se monte, pour chaque semaine de retard, à ½ % de la valeur de la partie retardée de la livraison, mais au maximum à 5 % au total. Les deux premières semaines de retard ne donnent aucun droit à l'indemnité de retard. Le client n'a aucun autre droit ni prétention à faire valoir du fait d'un retard de livraison ou de fourniture de prestations, à l'exception de celui mentionné ci-dessus. Cette restriction ne s'applique pas en cas d'intention délictueuse ou de négligence grave, à l'exclusion des intentions délictueuses ou négligences graves d'auxiliaires.

### Articles mis à la disposition du fournisseur

Si le client fournit des pièces à SCHURTER, leur livraison est effectuée franco à domicile. SCHURTER décline toute responsabilité en cas de livraison tardive, insuffisante ou défectueuse de pièces par le client. Le client met à la disposition de SCHURTER une quantité supplémentaire convenue en cas de rebut, de sorte que SCHURTER puisse travailler sans interruption. SCHURTER ne répond pas du bon état de fonctionnement technique et des défauts de qualité des pièces mises à sa disposition. SCHURTER se réserve le droit de refuser le montage de matériaux mis à sa disposition lorsque ceux-ci ne satisfont pas à ses exigences qualitatives et à ses directives. Dans de tels cas, le client est tenu de rembourser à SCHURTER les frais qui en découlent. Si le client stipule les exigences en matière de contrôle et de qualité, celles-ci sont obligatoires pour SCHURTER (EMS).

### Outillage

L'outillage nécessaire aux fabrications spéciales sera en règle générale, facturé en proportion et à des prix indiqués au préalable. Cet outillage reste notre propriété.

### Expédition et transmission du risque

La jouissance et les risques sont transmis à l'acheteur au plus tard au moment de la sortie ex usine de l'objet de la livraison. Si, à la demande du client ou pour toute autre raison qui ne nous est pas imputable, l'expédition est retardée, les risques passent au client au moment prévu initialement pour la livraison ex usine. Nous entreposons et assurons dès ce moment l'objet de la livraison aux risques et aux frais du client.

### Retours de marchandises

Il n'y a de bonification pour marchandises retournées que si elles dépassent la valeur de CHF 100.00 et que nous avons donné au préalable notre accord pour leur renvoi. Les articles peu usités fabriqués sur commande individuelle ne peuvent pas être repris, même s'ils figurent dans notre catalogue.

### Réclamations

Toutes réclamations concernant le nombre, le poids, etc. ne peuvent être prises en considération que dans les huit jours suivant la réception de l'objet de la livraison. Toute livraison donnant lieu à réclamation ne peut nous être renvoyée que si nous avons préalablement donné notre accord au renvoi aux conditions dans lesquelles il intervient.

### Garantie et responsabilité en cas de défauts

La garantie pour tout matériel défectueux, erreur de construction ou exécution fautive est de douze mois. Elle commence au moment de la sortie ex usine de l'objet de la livraison. Si l'expédition est retardée pour des raisons qui ne nous sont pas imputables, la garantie prend fin au plus tard vingt-quatre mois après l'envoi de l'annonce de disponibilité de la livraison. Nous nous engageons, sur demande écrite du client, à réparer ou à remplacer à notre discrétion et dans les meilleurs délais les éléments de la livraison qui seraient effectivement défectueux ou inutilisables du fait de matériaux

défectueux, d'erreur de construction et d'exécution fautive. Les pièces remplacées deviennent notre propriété et doivent nous être renvoyées franco sur simple demande. Les caractéristiques garanties ne sont que celles qui sont décrites comme telles dans notre confirmation de commande ainsi que dans les catalogues. Sont exclus de notre garantie et responsabilité les dommages dont il ne peut être prouvé qu'ils sont la conséquence de matériaux défectueux, d'erreur de construction ou d'exécution fautive. La garantie s'éteint avant son échéance si le client ou des tiers ont procédé à des modifications ou à des réparations inappropriées, ou bien si, lors de la constatation d'un défaut, le client n'a pas immédiatement pris les mesures convenables en vue de limiter les dégâts ou ne nous a pas donné aussitôt la possibilité de remédier au défaut. Le client n'a aucun autre droit que ceux expressément mentionnés ci-dessus en relation avec les défauts de matériaux, de construction ou d'exécution ainsi que ceux qui résultent de l'absence de caractéristiques garanties.

SCHURTER AG effectue des essais CEM selon les normes et les lois en vigueur. Ces essais peuvent endommager les choses testées. Les appareils et les installations qui se trouvent dans nos laboratoires et qui ne nous appartiennent pas ne sont pas assurés contre les incendies et les vols. SCHURTER AG décline par conséquent toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être occasionnés à des choses ou à des personnes au cours des essais CEM.

### **Exclusion de toute autre responsabilité**

Sont exclues toutes les prétentions du client autres que celles expressément mentionnées dans les présentes conditions générales, quels qu'en soient les motifs et en particulier toutes prétentions non expressément mentionnées en matière de dommages et intérêts, de réduction ou de retrait du contrat, qui ne seraient pas en relation directe avec l'objet de la livraison, notamment les arrêts de production, les pertes de jouissance, les pertes de commandes, les pertes de bénéfices ainsi que tous autres dommages directs et indirects. Ces restrictions ne s'appliquent pas en cas d'intention délictueuse ou de négligence grave, à l'exclusion des intentions délictueuses ou négligences graves d'auxiliaires.

### **For de juridiction et droit applicable**

Ces termes et conditions sont soumis au droit suisse, à l'exclusion de la CVIM (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises). Le for juridique est Lucerne. Nous pouvons également avoir recours au tribunal situé au siège de l'acheteur.